

**ARRETE N°2026\_06 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
ANNEE 2026**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX  
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

**Le Président de SIVOM des Saisies.**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

Vu la délibération di 28 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n en date du 20 décembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
<i>Mme GIORIA Lauriane</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe <b>par ancienneté</b>	1	01/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait aux Saisies, le 29 janvier 2016,  
Le Président,  
Jean-Luc COMBAZ

 **SIVOM des Saisies**  
**316 Avenue des Jeux Olympiques**  
**73620 LES SAISIES**  
**Tél. 04 79 38 90 26**